La vague de perquisitions dans les milieux islamistes radicaux réalisée depuis l'assassinat de Dominique Bernard n'entrainera qu'une poignée d'expulsions en dépit des éléments inquiétants découverts car ils sont binationaux (MàJ)

25/10/2023 à 20h03



Depuis le 19 octobre, des dizaines de visites domiciliaires dans le milieu des islamistes radicaux se sont révélées fructueuses. Seule une minorité des étrangers mis en cause pourra être expulsée.

Au lendemain de l'assassinat de Dominique Bernard, les préfets et les services de l'État sont mobilisés pour identifier les « profils dangereux ». Il ne s'agit pas tant de ceux qui figurent dans la catégorie S que dans le fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste qui collecte les profils d'islamistes

radicaux. Du jeudi 19 au samedi 21 octobre, la police judiciaire s'est déployée tous azimuts pour mener des « visites domiciliaires ».

Objectif : chercher des preuves. D'après nos informations, le bilan se serait révélé fructueux. « Chants de guerre, vidéos de décapitation, photo de la tête de Samuel Paty comme étendard », note une source policière qui évoque des films d'allégeance à l'État islamique (EI) ou des messages d'insultes contre Samuel Paty, « le porc ». Parmi les personnes ciblées, certaines ont déjà été condamnées pour apologie du terrorisme. L'une d'elles évolue dans le giron d'une association établie dans la Drôme qui s'était illustrée en organisant des colloques annulés coup sur coup. La préfète du Vaucluse avait pointé, à son sujet, une « volonté de confrontation avec l'administration ».

Ces jours-ci, les éléments numériques saisis lors de ces visites domiciliaires sont passés au crible. Rares sont ceux qui devraient permettre, cependant, l'expulsion annoncée par le ministère de l'Intérieur d'« étrangers radicalisés ». La raison est simple : « La majorité des personnes ciblées sont des binationaux », indique notre source. Si les services de l'État veulent expulser des binationaux, ils doivent d'abord les déchoir de leur nationalité française, ce qui n'est possible que lorsque des actes de terrorisme ont été perpétrés ou planifiés.

www.parismatch.com